

**Ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois**

**Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Rapport annuel 2019**

Conformément à l'article 7, §1<sup>er</sup>, *alinéa* 1 de l'ordonnance du 14 décembre 2017<sup>1</sup>, le Président du Conseil d'administration ou le fonctionnaire dirigeant du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale publie un rapport annuel reprenant les activités visées par le présent article.

**1. Présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature, frais de représentation octroyés**

Conformément à l'article 7, §1<sup>er</sup>, *alinéa* 2, 1<sup>er</sup> tiret de l'ordonnance susmentionnée, le rapport comprend un relevé détaillé des présences en réunion, des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que tous les frais de représentation octroyés aux mandataires publics.

Le Conseil d'administration, organe de gestion du Conseil économique et social, est composé de six membres venant de différentes organisations patronales et syndicales.

**a) Présences en réunion**

Vous trouverez dans le tableau en annexe du présent rapport<sup>2</sup> le nombre de présences en réunion des mandataires publics du Conseil.

**b) Rémunérations et avantages de toute nature, frais de représentation octroyés**

Pour chaque réunion à laquelle ils participent, les administrateurs du Conseil se voient octroyés un jeton de présence ainsi qu'une indemnisation de leurs frais de déplacement.

Les jetons de présence ainsi que les frais de déplacement sont soit versés directement aux organisations dont sont issus les administrateurs, soit facturés par les organisations au Conseil économique et social, soit versés directement aux administrateurs.

---

<sup>1</sup> Ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

<sup>2</sup> Modèle de rapport fixé par l'AGRBC du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Vous trouverez dans le tableau en annexe du présent rapport<sup>3</sup> l'ensemble des informations nécessaires relatives aux rémunérations, avantages de toutes nature et frais de représentation octroyés aux administrateurs du Conseil.

## 2. Voyages auxquels chacun des mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions

Conformément à l'article 7, §1<sup>er</sup>, *alinéa* 2, 2<sup>e</sup> tiret de l'ordonnance susmentionnée, le rapport comprend une liste de tous les voyages auxquels chacun des mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Aucun voyage n'a été réalisé au cours de l'année 2019.

## 3. Inventaire de tous les marchés publics conclus

Conformément à l'article 7, §1<sup>er</sup>, *alinéa* 2, 3<sup>e</sup> tiret de l'ordonnance susmentionnée, le rapport comprend un inventaire de tous les marchés publics conclus par l'organisme public, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés, que le marché ait été passé avec ou sans délégation de pouvoir.

<b>Titre du marché conclu en 2019</b>	<b>Adjudicataire</b>	<b>Montant annuel TVAC</b>
Relecture de différents documents émanant de l'Observatoire des prix dans les marchés publics	Earth Avocat Brussels	8.111,33 €
Fournitures de bureau	Lyreco	25.384,78 €
Acquisition de deux systèmes de sonorisation, d'un système de micro de plafond et de frais accessoires	1WAVE	12.766,89 €
Organisation de cours et de tables de conversations, en français et en néerlandais	BXL Academy	9.500 € (à payer en 2020)
Elaboration d'une identité graphique pour le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale par la création d'un logo et d'une charte graphique	TRINOME	4.840 €
Mise en page créative, l'impression et la livraison du Magazine du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale	DB GROUP	8.681,40 € (à payer en 2020)

<sup>3</sup> Modèle de rapport fixé par l'AGRBC du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois

Fournitures de catering occasionnel dans une optique d'alimentation durable pour le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale	LA POMME DE BABELLE	2.250,00 € (à payer en 2020)
Centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga pour l'achat d'énergie - électricité 100 % verte & gaz - au profit des pouvoirs locaux et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale	/	/

\* \* \*